



Plaques de porte et interphone hors de prix

Par **Ilama**, le **12/08/2010** à **08:15**

Bonjour,rnrnJ'ai emménagé il y a peu dans un appartement (locataire) et je suis aujourd'hui mis devant le fait accompli : je dois régler en complément de mon loyer des **factures** que mon agence immobilière me présente.rnrn- L'une pour la **gravure de plaques** nominatives (porte, boîte aux lettres)rnrn- L'autre pour l'enregistrement de mon nom dans l'**interphone** électronique à défilement.rnrnChacune des factures s'élève à 60€ environ, et me sont présentées à postériori. Personne ne m'a jamais prévenu de tels frais.rnrnAprès avoir épluché mon bail et ses annexes dans tous les sens, je n'ai trouvé absolument aucune mention y faisant référence. Je n'ai pas pensé à poser de question au sujet de ces deux prestations car elles ont toujours été implicitement incluses dans la "prise" de mes appartement précédents et je n'ai jamais rien déboursé. Je suis au pied du mur :rnrn- **Cette situation est-elle normale ?**rnrn- **Ai-je un quelconque recours ? Suis-je tenu de payer ?**

Par **Untel**, le **17/08/2010** à **21:55**

Bonjour,rnrnLe fait est que les plaques nominatives ont un coût, et que l'installation, ou le dépôt dans votre boîte aux lettres de ces plaques est pris en compte dans la facturation.rnrnPar contre, votre enregistrement sur l'interphone, AU MÊME TARIF, est à la limite de l'abus. 60€ pour une petite manipulation, sachant que cela a de toute évidence été fait en même temps, c'est exagéré.rnrnPour ce qui est de vos recours, vu les coûts concernés, ils se limitent à une négociation OU (à voir) à une lecture assidue de votre contrat de location avec cette agence.rnrnEn effet: les frais d'agence que vous vous avez certainement payé incluent beaucoup de choses, et pourquoi pas la mise à jour de l'interphone...rnrnrnrnCordialement.

Par **mimi493**, le **18/08/2010** à **00:30**

Ce n'est pas parce que ça a un cout que c'est une charge locative !